



Demande d'immigration et de nationalité française

Par **abdeslam001977**, le **29/09/2009** à **19:12**

Bon Soir

Je suis un algérien né le 24 Septembre 1977 à Alger, j'ai un comme diplôme ingénieur d'état en électronique et actuellement je suis en cours de préparation d'une thèse d'état en Télé communication numérique.....

Je veux la nationalité française ,comme un citoyen français ?

Quelle sont les conditions droit/devoir en France

SVP aidez moi .

Par **etrangers sans droit**, le **29/09/2009** à **20:57**

bonjour

Définition

La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État déterminé.

De ce lien découlent pour les personnes aussi bien des obligations (se soumettre aux lois françaises) que des droits politiques, civils, et même professionnels.

La nationalité française peut résulter :

soit d'une attribution par filiation ou par la naissance en France de parents nés en France
soit d'une acquisition de plein droit (exemple : naissance et résidence en France) ; par déclaration (exemple: mariage avec un conjoint français); par décret de naturalisation.

La perte de la nationalité française peut être la conséquence d'une décision de l'autorité publique, d'un acte volontaire, d'un non-usage prolongé ou d'une déchéance. Sous certaines conditions, la réintégration dans la nationalité française est prévue par le code civil.

La preuve matérielle de la nationalité française est constituée par le certificat de nationalité française délivré par les greffiers en chef des tribunaux d'instance.

lire la suite sur mon blog

cordialement